

Un bouclier retraite pour tous les salariés et pour toutes les générations

Les concertations retraite sont ouvertes sur fond de déséquilibre des financements par rapport au poids de la démographie. Il est nécessaire de préserver et pérenniser notre système de retraite par répartition.

La CFE-CGC mènera une réflexion sur la recherche de ressources supplémentaires : augmentation de la part de la richesse produite dédiée à la retraite, élargissement de l'assiette des cotisations sociales, traque aux niches sociales, prolongement de la durée d'activité.

Mais, la question centrale pour la CFE-CGC est celle du **niveau de la retraite par rapport à celui du revenu d'activité professionnelle**.

La CFE-CGC défend la retraite comme « **salaire différé** » en prolongement de l'activité professionnelle, le montant des prestations vieillesse devant rester étroitement lié, pour chacun à celui des rémunérations d'activité ; depuis la réforme de 1993, le taux de remplacement ne cesse de baisser particulièrement pour l'encadrement, et l'urgence est aujourd'hui de stopper cette dégradation. **L'exigence d'un seuil de retraite minimal en proportion des salaires d'activité est le point d'entrée primordial du rendez-vous retraite 2010, et cela pour plusieurs raisons :**

- **pour redonner confiance à tous les Français**, particulièrement aux salariés du privé, aux classes moyennes et aux plus jeunes, sur le fait que le système de retraite est réellement précieux et protecteur. C'est un système solidaire qui assure un socle de garantie important pour les plus faibles revenus mais **qui ne peut se dispenser de tenir des engagements pour tous ;**
- **pour fédérer l'ensemble des actifs**. Notre système de retraite solidaire est aujourd'hui multiple car il juxtapose 38 régimes ou règles de cotisation et d'attribution différentes. Les salariés du secteur privé vivent cette diversité comme une injustice à leur égard. Bien sûr qu'à terme, une convergence des efforts est nécessaire, mais la première exigence est de rassurer le secteur privé sur un socle de garantie incontournable ;
- **pour préciser un taux de remplacement comme repère efficace afin de définir un niveau de vie à la retraite**. Le taux de remplacement désigne communément le niveau de la première pension de retraite par rapport au dernier salaire d'activité (ou aux derniers salaires d'activités car cette réflexion s'impose compte tenu des ruptures d'emploi pour les seniors). Ce taux de remplacement est très variable en fonction des trajectoires plus ou moins ascendantes et en fonction du niveau de salaire. C'est pourquoi l'affichage d'un taux de remplacement moyen pour l'ensemble des salariés ne veut rien dire, mais la garantie d'un taux minimal pour chacun d'entre eux est incontournable.

« **Ce débat sur le bouclier retraite** » ne doit pas masquer l'ensemble des autres thématiques, ni le problème de la pénibilité, ni celui de l'emploi des seniors, mais il est impératif afin de dessiner un contrat social acceptable pour toutes les générations.

C'est dans cet état d'esprit que la CFE-CGC ouvre le débat retraite. Nous avons besoin de vous pour nous faire part de vos réactions sur ce point.

Danièle Karniewicz
Secrétaire Nationale CFE-CGC
Secteur Protection Sociale

(16 avril 2010)